

**Déclaration liminaire de la CFDT Education Formation Recherche Publiques**  
**Paris au CSA du 04/11/2025**

Madame la Rectrice, Monsieur le Directeur d'Académie, Madame la Secrétaire Générale, chers collègues,

*Les années se suivent et les arbitrages budgétaires continuent à ne pas être à la hauteur de ce que devraient être les ambitions de notre pays pour l'Education nationale. Alors que le nouveau Premier ministre a présenté le 14 octobre dernier le Projet de Loi de Finances 2026, la CFDT Education Formation Recherche Publiques Paris dénonce la suppression annoncée de 4018 postes dont 3256 dans l'enseignement public contre 762 dans l'enseignement privé. Nous ne souscrivons pas au mantra de la baisse démographique qui justifierait d'avoir moins de personnel. Rappelons ici que l'enquête TALIS menée par l'OCDE (l'Organisation de coopération et de Développement Economique) révèle que 62% des enseignants et enseignantes français dénoncent la constante évolution des exigences institutionnelles contre 39% en moyenne pour les enseignants des autres pays de l'OCDE.*

L'accumulation des dispositifs, mêmes s'ils sont légitimes pour lutter contre les discriminations, les violences, les stéréotypes, les assignations, les inégalités entre filles et garçons, le harcèlement, le décrochage scolaire ou pour permettre une meilleure prise en charge de la santé mentale nécessite des moyens. Il ne suffit pas de dire que c'est prioritaire ou de prévoir des référents, il faut programmer des temps de formation, de concertation, et des rémunérations pour celles et ceux qui endosseront ces missions supplémentaires. Le rapport TALIS nous apprend également qu'en France, 74% des professeurs accueillent au moins 10% d'élèves à besoins éducatifs particuliers. La baisse des effectifs devrait être consacrée à un meilleur encadrement de l'hétérogénéité qui nécessite un travail conséquent de formation, de préparation et d'individualisation des enseignements.

Que penser également du projet d'année blanche sur les rémunérations alors que les résultats de l'enquête indiquent que seulement 4% des enseignants français considèrent que leur profession est valorisée dans la société. La valorisation passe aussi par des rémunérations plus attractives et plus progressives notamment en milieu de carrière.

Pour autant et pour être justes, nous notons que le budget global alloué à notre ministère prévoit une hausse de 200 millions sur un budget de 64,5 milliards d'euros, et le ministère envisage la création de 7938 postes d'enseignants stagiaires, CPE compris. Cette hausse s'expliquerait par la

mise en place des nouveaux concours ouverts aux candidats titulaires d'un bac + 3. Il reste à régler le problème des modalités d'affectation des stagiaires entre les différentes académies et l'arbitrage du nombre de postes proposés entre les deux concours, puisque deux ans de coexistence sont prévus. Sans clarification, de nombreux étudiants ne prendront probablement pas le risque de s'inscrire au concours à Bac +3, alors que les règles d'affectation des lauréats au concours Bac + 5 sont définies et connues, même si elles demeurent, pour nous, discutables.

Il s'agira là de choix politiques importants. A ce sujet, nous espérons aussi que notre nouveau ministre, Edouard Geffray, reviendra sur la décision de réduire drastiquement les enveloppes dédiées à la part collective du Pass culture. L'attribution, en début d'année scolaire de budgets très insuffisants a participé au découragement de trop de collègues qui se sont vus contraints d'abandonner de nombreux projets, sur lesquels ils avaient travaillé collectivement l'année précédente et qu'ils avaient fait valider au sein de leurs conseils d'administration respectifs. Il va sans dire que les sommes allouées ont empêché toute programmation de nouveaux projets, car beaucoup de collègues hésitent légitimement à s'engager vers de nouvelles actions. Ces coupes sont regrettables car elles limitent le développement à l'éducation culturelle et artistique, ce qui affectera en priorité les élèves issus des familles les moins favorisées. Ces décisions auront également un impact sur l'ensemble des partenaires culturels déjà fragilisés par des coupes sombres dans les subventions dont ils et elles bénéficiaient.

Avant d'évoquer les points à notre ordre du jour, nous souhaiterions, une fois encore, revenir sur le bilan très décrié du de la réforme de la voie professionnelle, du parcours en Y et de ses conséquences unanimement décrites comme délétères, malgré les alertes portées par nos OS depuis des mois. Au ministère, l'été a sonné l'heure du bilan sans bilan : puisque cela n'a pas fonctionné, gardons la même recette, mais en cassant moins d'œufs, donc réduisons de 6 à 4 semaines les périodes de formation en entreprise prévues après le passage des épreuves du baccalauréat professionnel. Cela n'est pas sérieux et irrespectueux à la fois pour les personnels et pour les élèves.

Et il ne faudrait pas imaginer que la participation limitée à la mobilisation du 14 octobre signifie que les collègues de la voie pro ne sont plus en colère. Beaucoup sont débordés par la charge de leurs missions et n'ont tout simplement plus confiance aux politiques qu'ils considèrent comme sourds aux alertes relayées par les organisations syndicales et déconnectés de la réalité du terrain.

Ce que nous aimerais dire au nouveau ministre c'est que l'école, la formation, la recherche ne doivent pas être davantage sacrifiées. Nous avons besoin de plus et de mieux en matière de services publics, mais aussi de reconnaissance des agents et des agentes du service public. Et pour cela, d'autres options fiscales ou budgétaires existent. C'était le sens de la mobilisation du

jeudi 18 septembre dernier, en intersyndicale, par la grève et la manifestation. La CFDT veut faire entendre le besoin et l'urgence de choix plus justes pour notre société, pour le monde du travail, pour les services publics, mais aussi le besoin et l'urgence pour nos champs professionnels de sortir d'un travail de plus en plus empêché, où l'on a le sentiment de naviguer à vue. L'école peut beaucoup, il ne se trouvera personne ici, des deux côtés de la table, pour dire le contraire. Mais elle ne peut pas tout, et pas au prix de la santé de ses personnels, ni de la perte de sens....

Poursuivons maintenant avec les sujets à l'ordre du jour de notre CSA.

Concernant le bilan de la rentrée scolaire sur notre académie, nous avons déjà souligné des améliorations dans le premier degré lors du CSA précédent. Pour autant, des difficultés de remplacement subsistent dans le premier et le second degré, et nous ne voudrions pas que ces difficultés deviennent systémiques. Rappelons ici que trop d'affectations d'enseignants brigades ou TZR ont été très tardives cette année. Cela a pénalisé les collègues dans la préparation de leur rentrée et a compliqué le travail des personnels de direction.

Comme nous le savons, d'après l'étude de l'institut des politiques publiques, d'ici dix ans, la baisse de la natalité va entraîner la diminution de presque 20% des effectifs scolaires. Pour autant, nous considérons qu'il s'agit d'une opportunité pour améliorer les conditions de travail et d'apprentissage. Trop de classes, surtout dans le second degré, notamment en lycées technologiques, ont des effectifs importants. Dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée, de bouleversements majeurs induits par le réchauffement climatique, il est crucial d'investir dans la jeunesse du pays. C'est d'autant plus vrai qu'avec le départ en retraite de 330 000 enseignants d'ici à 2030, il faudra trouver les leviers financiers à même de susciter des vocations et anticiper les moyens matériels et humains pour accueillir et former nos futurs collègues.

Concernant maintenant le bilan des opérations de mobilité et de promotions 2025, nous regrettons que trop peu de collègues du premier degré n'obtiennent satisfaction au mouvement interdépartemental, avec un taux de seulement 12,93%. Cette difficulté à muter peut générer plusieurs conséquences négatives comme des demandes de mise en disponibilité, voire des démissions, ou tout simplement une importante frustration pouvant rejaillir sur l'implication professionnelle.

L'étude de la situation des professeurs des écoles contractuels nous indique que, même si leur nombre diminue, ils étaient encore 197 l'an passé, et nous nous interrogeons sur le taux de renouvellement de 73%.

S'agissant du mouvement intra académique dans le second degré, nous continuons de demander la publication des barres d'entrée par arrondissement, discipline et types d'établissement pour

permettre aux collègues de se projeter dans leur projet de mutation. Trop de collègues font leurs vœux en aveugle, ce qui affecte leur vie personnelle et professionnelle. Evidemment, nous regrettons que les fermetures de postes n'entraînent trop de mutations contraintes par mesures de cartes scolaires. Nous déplorons également que le taux de couverture des postes en éducation prioritaire diminue, notamment en REP+, puisqu'il passe de 64,3% en 2024 à 50% en 2025. La tendance est malheureusement la même pour les postes en REP.

Pour le mouvement des personnels ATSS, nous souhaiterions disposer du nombre de candidats et candidates ayant postulé au mouvement inter académique, ce qui permettrait de connaître les taux de satisfaction. Nous sommes inquiets de constater que, pour tous les corps, le nombre de sortants est plus élevé que le nombre d'entrants, ce qui n'est pas bon signe sur l'attractivité de notre académie.

En ce qui concerne les postes spécifiques nationaux, nous serons particulièrement attentifs aux modalités d'attribution des postes à profil et postes spécifiques, qui doivent échoir, selon nous, aux candidats et candidates les plus qualifiés. Nous souhaiterions vivement que celles et ceux qui n'ont pas été retenus connaissent précisément les raisons de ce refus, ce qui permettrait de garantir une totale transparence sur ce recrutement. Nous insistons également pour que des fiches de postes très détaillées et précises soient disponibles pour chaque poste, afin de permettre aux candidats et candidates de bien en cerner les attendus.

Enfin, nous terminerons en évoquant les conditions d'attribution des congés de formation professionnelle dans le 2nd degré. Il nous semble important de rappeler que la formation professionnelle est un droit et une nécessité. Il est donc inacceptable de devoir attendre 9 ans dans l'académie de Paris pour bénéficier d'un congé de formation.

De plus, la formation continue est une obligation pour continuer à assurer un enseignement de qualité au plus près des besoins de nos élèves. Les quelques jours de stage qui nous sont accordés ne répondent pas à cette nécessité de formation continue dans un métier de plus en plus difficile à exercer sereinement.

Il nous semble donc impératif de demander au ministère l'augmentation des moyens alloués au CFP. Il doit parallèlement veiller à ce que les collègues qui partent enfin se former soient rapidement et correctement remplacés devant les élèves.

La CFDT Education Formation Recherche Publiques Paris vous remercie pour votre écoute et pour les réponses que vous apporterez à ses questions et revendications.